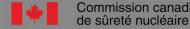
Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada: 2016



Octobre 2017





Le 19 juin 2017, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait jusqu'à 25 000 \$, dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP), afin d'aider les membres du public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à participer aux processus d'examen du Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2016 présenté par le personnel de la CCSN et à soumettre des commentaires écrits à la Commission. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière à la CCSN était le 21 août 2017.

Contexte

La CCSN a rendu disponible une aide financière pour :

- faciliter la communication de renseignements nouveaux, distincts et précieux à la Commission au moyen d'interventions éclairées et relatives au sujet à l'étude
- aider les parties intéressées à examiner le Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada : 2016 et à soumettre des commentaires écrits à la Commission.

Un comité d'examen de l'aide financière (CEAF) indépendant de la CCSN a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administrateur du PFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations à la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 25 000 \$ aux demandeurs admissibles. Le CEAF avait la souplesse nécessaire pour recommander un financement au-delà des 25 000 \$ prévus, en fonction de la valeur ajoutée des demandes de financement reçues.

Les membres du CEAF étaient :

- Paul Scott, directeur régional à la retraite du bureau de Vancouver de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Le CEAF a examiné les trois demandes d'aide financière reçues par la CCSN, dont le montant total s'élevait à 47 425 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le financement des participants et ses modalités, y compris des détails sur l'admissibilité et les critères de financement, veuillez lire le *Guide du Programme de financement des participants*.

Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

La CCSN a étudié attentivement les recommandations que le CEAF a formulées au sujet de l'allocation d'une aide financière aux participants concernant le Rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada

: 2016, et a approuvé le remboursement d'un montant maximal de 32 055 \$ pour les bénéficiaires suivants :

Demandeur	Montant maximal du financement disponible
Lake Ontario Waterkeeper	10 230 \$
Northwatch	9 600 \$
Algonquins de l'Ontario	12 225 \$
Total	32 055 \$

Renseignements supplémentaires

Adam Levine

Administrateur du Programme de financement des participants de la CCSN

Tél.: 613-947-6382

Courriel: cnsc.pfp.ccsn@canada.ca